



**APRK Association des propriétaires  
du réservoir Kiamika**

Raymond Carrier, président

[raycar99@gmail.com](mailto:raycar99@gmail.com)

514-247-0479

et

PARC RÉGIONAL

**kiamika**

Marie-Claude Provost, directrice générale

[marieclaude@reservoirkiamika.org](mailto:marieclaude@reservoirkiamika.org)

819-278-5605

# Enjeux du projet minier de graphite au Réservoir Kiamika<sup>1</sup>

Mémoire soumis à madame Maité Blanchette-Vézina, ministre des Ressources  
naturelles et des Forêts

Consultations sur : L'encadrement et le développement harmonieux de l'activité minière au Québec

**Avril 2023**

---

<sup>1</sup> Le Réservoir Kiamika est situé à Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique dans les Hautes-Laurentides à 200 km au nord de Montréal.

## Sommaire (tous les thèmes de la démarche de consultation sont repris en utilisant un exemple concret)

1. **Harmonisation** : L'activité minière est complètement incompatible avec la vocation d'un parc régional déjà subventionné par divers ministères et ne reçoit pas l'acceptabilité sociale de la population. Ce mémoire exprime le conflit d'usage en exprimant la situation particulière du Parc du réservoir Kiamika et l'intention exprimée par la compagnie Northern Graphite d'exploiter les claims Mousseau ouest situés dans le Parc et ayant fait l'objet de rapports de géologues à la suite d'explorations.
2. **Régime minier** : Les titres miniers ont préséance sur le territoire du Parc puisqu'ils y étaient avant la création du Parc. L'article 82 de la loi des mines permet de s'y soustraire en cas d'utilité publique et il faudrait reconnaître l'activité récréotouristique au titre d'utilité publique.
3. **Environnement** : La protection de l'environnement est cruciale et les impacts négatifs sont importantes : nuisances sonores, biodiversité, pollution hydrique, ...
4. **Retombées** : Les impacts économiques sont aussi négatifs dans l'exemple que nous développons. Le Parc a des emplois pérennes et les activités récréatives génèrent une activité économiques importantes pour la région. Ce n'est pas le cas de la minière qui ne ferait que prélever du minerai pour le transformer ailleurs.

**Conclusion** : Nous sommes d'accord avec les objectifs du gouvernement quant aux notions de carboneutralité et d'aires protégées. Mais l'équilibre s'impose entre la recherche de matériaux critiques et la protection des milieux critiques. Oui aux mines nécessaires, mais aux bons endroits.

## Table des matières

.....	1
<b>Enjeux d'un projet minier au réservoir Kiamika</b> .....	1
Présentation des auteurs : APRK et SDRK .....	3
I. Introduction et mise en contexte .....	5
II. Présentation de la région de villégiature .....	7
III. Les impacts environnementaux de la mine à ciel ouvert .....	8
IV. Les impacts économiques de la mine à ciel ouvert.....	10
V. Les alternatives à la mine à ciel ouvert .....	11
VI. Acceptabilité sociale.....	11
VII. Ne pas attendre.....	13
VIII. Carboneutralité .....	13
IX. Conclusion .....	14
X. Autres recommandations.....	14

## Présentation des auteurs : APRK et SDRK

### **APRK (président : Raymond Carrier)**

L'Association des propriétaires du réservoir Kiamika (APRK) est une association dont la mission est basée sur une implication active dans tous les dossiers relatifs à l'environnement, à l'urbanisme et au bien-être des citoyens. Nos préoccupations majeures consistent à maintenir notre environnement et notre plan d'eau ainsi que ses affluents dans un état sain, tout en préservant la quiétude et la qualité de vie de tous les propriétaires de notre communauté.

L'auteur est physicien médical à la retraite, diplômé MBA des HEC, et président bénévole de l'APRK.

### **SDRK (directrice générale : Marie-Claude Provost)**

Depuis juin 2013, le territoire entourant le réservoir Kiamika, devenu un Parc régional récréotouristique occupe une superficie de 184 km carrés. L'administration du Parc est sous la responsabilité de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK). La SDRK a le mandat de promouvoir et mettre en valeur le territoire du Parc régional du Réservoir-Kiamika (PRRK) d'aménager ses infrastructures tout en basant ses actions sur la protection et la conservation de l'environnement. « Connecter les gens à la Nature », voilà la signature de l'organisme.

L'auteure est spécialiste en environnement et détient une maîtrise en conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux. Mme Provost est directrice générale du Parc régional Kiamika depuis juin 2018 et a travaillé plus de 17 ans au sein de la Sépaq (Société des établissements de plein air du Québec) en conservation notamment.

### **Autres**

La participation des équipes dans les deux groupes a aussi été grandement contributive.

L'ajout d'éléments provenant de l'Association du Lac McCaskill est aussi significative.



*Le huard emblématique de la beauté de la faune canadienne et laurentienne.*

## Résumé :

En juin 2022, la direction du Parc régional du Réservoir Kiamika ainsi que la MRC Antoine-Labelle ont reçu une invitation des dirigeants de la mine Northern Graphite Corporation afin de discuter de l'achat potentiel des claims du projet Mousseau Ouest situé en partie dans le Parc régional du réservoir Kiamika dans la municipalité de Rivière-Rouge.

Sachant que l'activité minière est complètement incompatible avec la vocation du parc et de la zone de villégiature, plusieurs acteurs se sont mobilisés afin de faire comprendre à la minière qu'elle n'est pas la bienvenue sur le territoire. La municipalité de Rivière-Rouge, l'APRK, la SDRK, plusieurs municipalités environnantes, Rando Québec, PaRQ ont tous voté contre la venue d'une mine dans la région, mais malgré tout, les démarches de développement de la mine se poursuivent malgré la forte opposition et l'absence d'acceptabilité sociale.

Gaz à effets de serre, pollutions sonore et lumineuse, pollution de l'air et des eaux, occupation des sentiers, effets négatifs sur la biodiversité, effets négatifs sur la fréquentation des activités régionales déjà financées et subventionnées, effets négatifs sur la valeur des propriétés des résidents au réservoir Kiamika et au lac McCaskill, voilà le plaidoyer de ce mémoire pour éviter qu'une mine altère le paysage, la faune, la qualité de vie et les occupations du territoire.

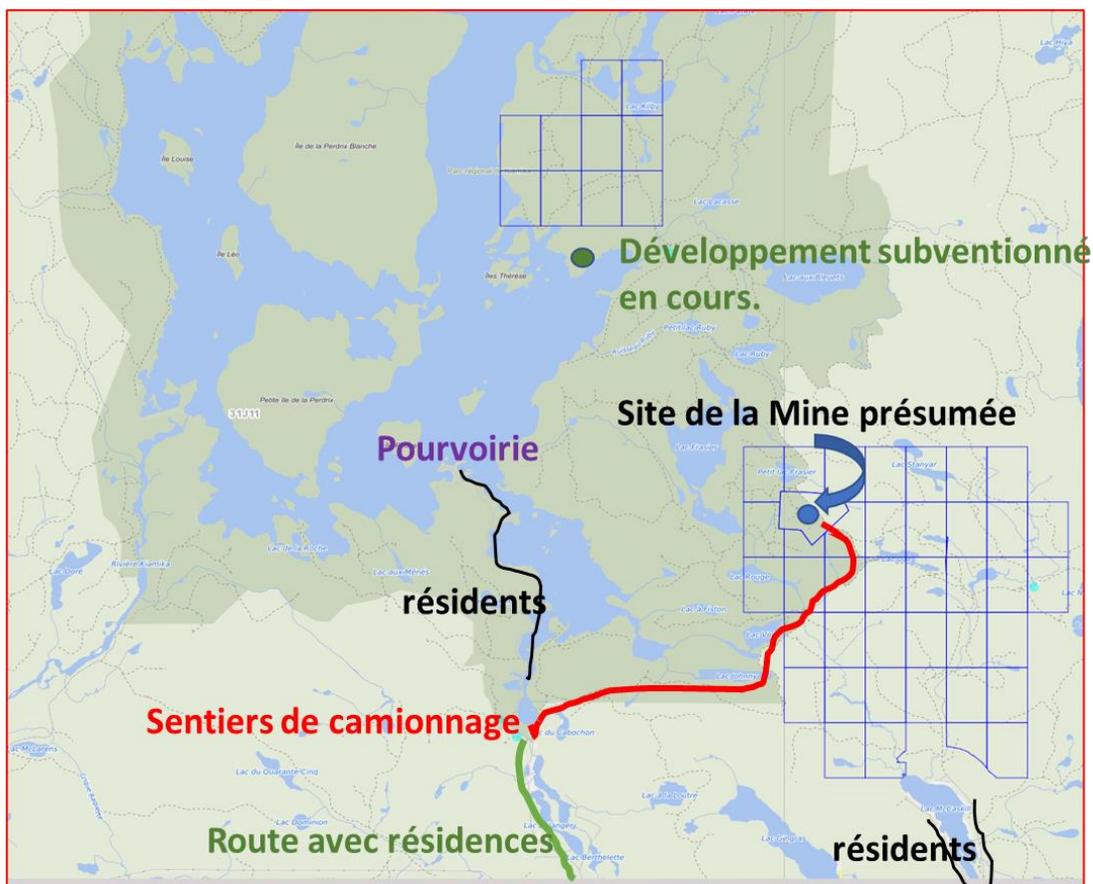


*Un paysage splendide à conserver*

## I. Introduction et mise en contexte

Les titres miniers (claims) Mousseau ouest, ont fait l'objet d'exploration dès 1984. En 2013, par suite de nouvelles explorations, un rapport géologique démontre la présence de graphite à teneur de 6.2%. La quantité de minerai exploitable s'élève à 4,1 millions de tonnes. Ces « claims » sont situés en partie dans le périmètre du parc régional du réservoir Kiamika.

La compagnie Northern Graphite Corporation, dont le siège social est situé à Ottawa en Ontario, acquiert ces titres en automne 2022 et entreprend le processus nécessaire à l'obtention d'un bail minier. L'intérêt de cette firme est de pérenniser l'usine existante de concentration du minerai située à 80 km, à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, au sud de Mont-Laurier dans la MRC Antoine Labelle. Pour atteindre ce but, l'extraction du minerai devrait être suivie de transport par camions, empruntant 12 km de chemins forestiers situés des territoires utilisés par les motoneiges, quads, randonneurs, villégiateurs, chasseurs provenant de la clientèle du Parc du réservoir Kiamika et de la population locale et nationale. (Voir carte ci-bas).



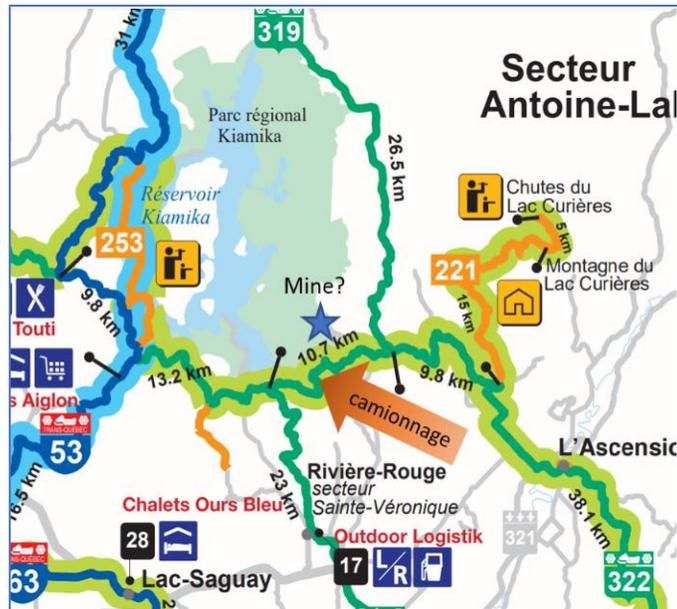
*Le pourtour en vert plus foncé définit les contours du parc régional. Les carrés bleus sont des claims actifs et la fosse présumée de la mine de graphite serait au point bleu. En bas à droite le groupe de résidents est celui du lac McCaskill. Le tracé des sentiers forestiers empruntés par d'éventuels camions lourds est approximatif. La route en vert est un chemin fragile bordé de résidences qui conduit à la 117 sur quelque 12 km.*

Le Parc régional du réservoir Kiamika comporte 3 sites d'accueil et un 4<sup>e</sup> est en construction, 58 emplacements de canot-camping accessibles en embarcations et 57 autres sites de camping accessibles par voie terrestre. En plus des subventions et contributions antérieures octroyées par les municipalités, la MRC Antoine-Labelle et les deux paliers gouvernementaux (plus de 2,5 M\$) le

Parc a reçu récemment des subventions de plus de 1,6 million de dollars par les différents paliers gouvernementaux pour soutenir un projet de développement dont les investissements dépassent les 2,5 millions de dollars. À lui seul, le ministère du tourisme (MTO) a donné 1 066 000 \$ pour la réalisation du projet de la baie Blueberry, projet situé à moins de 3 km du site de la mine potentielle. Depuis 2004, les municipalités de Rivière-Rouge, Chute St-Philippe, et Lac Saguy ainsi que la MRC Antoine Labelle ont investis près de 3,0 millions de dollars pour le développement du Parc. De plus, la MRC, le CLD, la SADC, la Caisse Desjardins ont également offerts des subventions afin de développer ce projet qui apporte de nombreuses retombées à la région. Ces nouveaux investissements ont pour but de rehausser les activités touristiques régionales.

L'aménagement d'installation « prêts à camper », d'autres sites de camping pour les familles, le développement d'activités récréotouristiques sur quatre saisons telles que la randonnée, le ski de fond et la raquette, tout cela est en évolution au Parc régional du réservoir Kiamika. L'ajout d'activités éducatives pour jeunes et adultes est également prévu incluant des investissements supplémentaires dont les montants sont en discussion.

Compte tenu des opérations liées aux activités minières et la vocation récréotouristique de la région, le présent mémoire veut faire la démonstration d'un conflit d'usage et d'une incompatibilité entre les deux missions.



Carte des sentiers de motoneige. Le tronçon commun des routes 319 et 322 serait emprunté sur 10,7 km par le camionnage de la mine!

L'exploitation industrielle d'une mine dans le Parc régional et le transport du minerai par camions lourds sur les sentiers existants sont préjudiciables à la préservation de l'environnement, à la biodiversité et aux activités récréotouristiques en milieu naturel ou de villégiature.

Selon une étude réalisée en 2014, les Hautes-Laurentides attirent les motoneigistes et quadistes grâce à la qualité et au nombre de sentiers.

« L'activité récréotouristique de la motoneige et du quad dans les Hautes-Laurentides est vitale pour l'économie de cette région en raison des retombées économiques qu'elle génère »<sup>2</sup>.

- 59 935 111 \$ de dépenses variables centrées estimées par les différents adeptes du VHR;
- 858 emplois année-personnes directs, indirects et induits, créés;
- Un produit intérieur brut (PIB), direct, indirect et induit, estimé atteindre 36 205 750 \$;
- Des revenus fiscaux provinciaux et fédéraux, directs, indirects et induits de l'ordre de 11 916 604 \$.

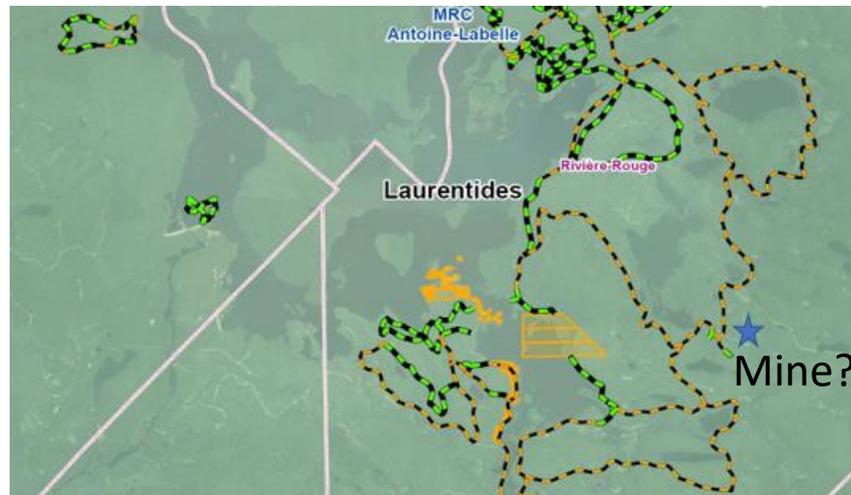
Tiré du rapport cité ci-après. Retombées économiques de l'activité des motoneiges et quads dans la MRC Antoine Labelle

<sup>2</sup> Centre Marketing Stratégique AL, 2014, Étude de l'importance économique touristique des VHR dans les Hautes-Laurentides



Source: L'info du Nord Vallée de la Rouge (janv.2023)

Conséquemment, l'Association des Clubs de motoneigistes des Hautes-Laurentides (ACMHL) s'oppose elle aussi au développement minier : « ... sur proposition dûment secondée, il est résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ACMHL **représentant les 8 clubs de motoneigistes de la MRC d'Antoine-Labelle**, s'oppose à l'exploitation de la mine de graphite Mousseau Ouest, Rivière-Rouge dont Northern Graphite est le propriétaire des titres miniers. » (Conseil ACMHL).



Les sentiers en vert et en orange sont des sentiers de randonnée, de ski de fond et de raquette empruntés par de nombreux usagers du parc et résidents. L'étoile bleue est le site projeté de la mine de graphite.

## II. Présentation de la région de villégiature

Le réservoir Kiamika est bordé de berges totalisant près de 100 km. La superficie du lac est de quelque 45 km<sup>2</sup> et son bassin versant s'étend sur 700 km<sup>2</sup>. Le réservoir est principalement bordé par le Parc régional Kiamika et possède plusieurs dizaines d'îles. Il est situé dans les Hautes-Laurentides soit, dans les localités de Rivière-Rouge, Chute-Saint-Philippe et Lac-Saguay.

Plus de 80 propriétés privées sont concentrées majoritairement sur le chemin du lac Kiamika à Rivière-Rouge et deux Pourvoiries aux extrémités du réservoir. À cela s'ajoutent les différents emplacements de camping sur l'ensemble du territoire du Parc régional.

### Description des atouts naturels et touristiques de la région :

- Pêche à la ouananiche : Le réservoir Kiamika est un des rares lacs au Québec à offrir un habitat convenant à cette espèce. Quelques frayères bordent le lac ce qui permet une régénération de l'espèce de façon naturelle. La localisation de la mine à proximité d'une des

frayères est une grande préoccupation des propriétaires des pourvoires, des citoyens et des amateurs de cette activité. Compte tenu que les activités industrielles et leurs effets sont potentiellement perturbatrices pour la faune aquatique, cette réalité apporte des inquiétudes pour la régénération de l'espèce. On ne connaît pas précisément les impacts sur les frayères dans des conditions de dynamitage répété, ni les contaminants rejetés dans l'environnement qui exerceraient une influence sur cette ressource rare.

- Canot camping sur les rives et sur des îles (31 500 jours.visites incluant la clientèle des deux pourvoires privées).
- Des petits lacs bordant le réservoir, offrent des activités de pêche à la truite arc-en-ciel dont le petit lac Frasier à proximité de la fosse présumée.
- Des sentiers empruntés par les motoneiges et quad. Et d'autres sentiers pour les randonneurs avec des belvédères, ski de fond et raquette seront affectés par les activités industrielles. De nombreuses traverses de cours d'eau sont incompatibles avec la circulation de poids lourds.
- Des nouveaux sentiers de ski de fond et de raquette sont prévus à proximité de la zone d'exploitation. (Voir carte ci-avant).
- De nombreux sentiers de chiens de traîneaux sont dans la zone où il est prévu de faire le transport par camion.
- Une érablière. Une modeste érablière est située près de la pourvoirie Cécaurel et une érablière école est prévue dans les plans de la SDRK. La mine n'a pas d'effet sur la coulée de la sève, bien sûr, mais sur la fréquentation de ces attractions.

#### Importance de la villégiature et de l'activité touristique pour la vitalité l'économie locale

Le Parc emploie plus de 22 personnes en haute saison et se dirige vers des activités 4 saisons avec un personnel employé à l'année. À terme, les projets de développement de la baie Blueberry et du centre éducatif Kiamika prévoient l'embauche de 20 personnes à l'année.

Un autre investissement annoncé ce 10 mars 2023 (1 513 278 \$) pour concrétisation d'une entente avec la MRC Antoine Labelle, qui vise à « relier par une boucle de sentiers 17 municipalités aux Parcs régionaux Kiamika et Montagne du Diable. Des sentiers seront aménagés pour les activités de vélo sur gravier, de motoneige électrique et de quad. Des bornes de recharge seront aussi installées le long des parcours. De plus, des bulles d'hébergement quatre saisons seront construites pour bonifier l'expérience des visiteurs et permettre des séjours de plusieurs nuitées, aménageant des routes avec bornes de recharges pour motoneiges électriques. » (*Chantale Jeannotte, députée Labelle*).

### III. Les impacts environnementaux de la mine à ciel ouvert

Une mine à ciel ouvert dans un milieu de villégiature met en évidence un bon nombre de menaces, dont l'importance reste à établir par des études scientifiques hors de la portée de ce mémoire: destruction de la biodiversité, pollution de l'air et de l'eau, pollution sonore etc. Il appartient à une étude environnementale non biaisée d'en établir les contours.

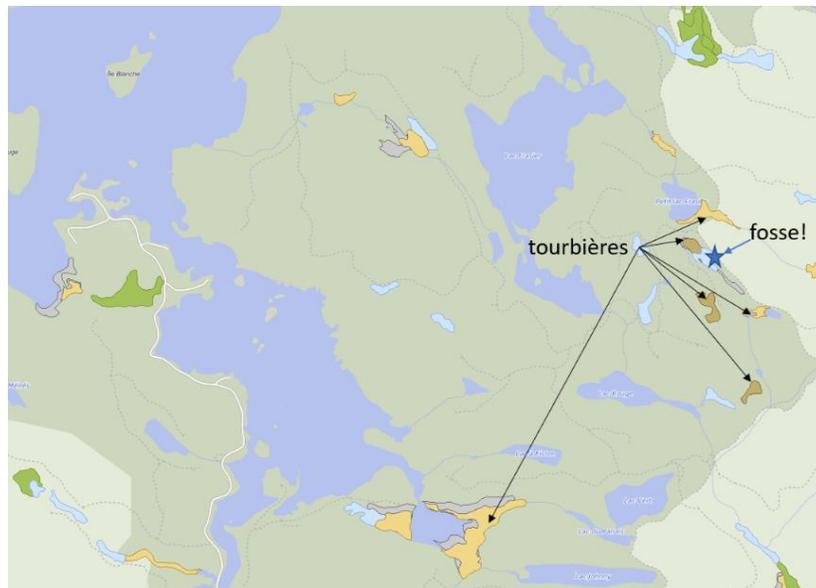
- Environnement sonore : impact sur les résidents, les campeurs et utilisateurs du Parc régional, les clients des pourvoiries, les randonneurs sur l'eau et dans les sentiers. La norme de 45 dB à 500 mètres fait craindre un bruit significatif dans les zones résidentielles. A cela s'ajoute le bruit du camionnage dont le parcours s'approche davantage des zones habitées, et rejoint le chemin du lac Kiamika où des résidences y sont construites. (voir carte) Les activités de 1<sup>ère</sup> transformation par séparation du minerai en ajoute des décibels de plus.
- Les eaux entourant la fosse présumée, empruntent le ruisseau Jourdain qui passe par le lac Rouge et alimente le lac McCaskill. La majorité des rives du lac McCaskill sont habitées. Au total, quelque 70 résidences ont été dénombrées dans le pourtour immédiat du lac dont les 2/3 sont des chalets. L'étude cartographique du bassin versant du lac McCaskill a révélé que celui-ci est de grande dimension en comparaison à la taille du lac McCaskill et comporte plusieurs autres lacs, cours d'eau et milieux humides. Ce type de bassin versant est plus propice à acheminer de façon naturelle du phosphore et du carbone organique dissous au lac. De plus, la présence de nombreux chemins forestiers traversant les ruisseaux pourrait être à l'origine d'un apport de sédiments au lac McCaskill. Finalement, la fosse présumée viendrait impacter et modifier la nappe phréatique de ce secteur qui alimente les différents puits artésiens des résidents qui sont dans l'environnement de la fosse présumé. Ajoutons à cela que la décharge du lac McCaskill, via un ruisseau, rejoint le lac Tibériade de Ste-Véronique, secteur de Rivière-Rouge. Et si on poursuit le parcours de l'eau, on atteindra le grand lac Nominique.
- Le bruit d'extraction et séparation du minerai, le dynamitage, le camionnage, un éclairage nocturne artificiel sur le site d'exploitation, constituent une perturbation pour les espèces animales vivant sur le territoire.

Les hardes de minerai résiduel après traitement exposent des terres au ruissellement ayant des contenus acides, sulfuriques ou polluants chimiques. Les fosses exposent aussi des terres aux mêmes ruissellements et aux mêmes conséquences de pollution qui, dans ce cas, rejoint la nappe phréatique. Selon le rapport des géologues, les réserves de graphite se trouvent dans les dépôts minéraux avec teneur en soufre important. Même si le traitement de graphite aura lieu sur un autre site, l'activité minière exposera ces composants en soufre à l'environnement (oxygène, humidité)<sup>3</sup>. Cette exposition génère de l'acide sulfurique qui est connu pour avoir un effet néfaste sur l'environnement, notamment sur la qualité d'eau des lacs et rivières. La géographie de la nappe phréatique étant difficile à établir, la qualité des eaux du réservoir Kiamika ou des puits artésiens des résidents restent un inconnu.

---

<sup>3</sup> United States Geological Survey: Acid mine drainage (AMD) consists of metal-laden solutions produced by the oxidative dissolution of iron sulfide minerals exposed to air, moisture, and acidophilic microbes during the mining of coal and metal deposits. The pH of AMD is usually in the range of 2–6, but mine-impacted waters at circumneutral pH (5–8) are also common. Mine drainage usually contains elevated concentrations of sulfate, iron, aluminum, and other potentially toxic metals leached from rock that hydrolyze and coprecipitate to form rust-colored encrustations or sediments. When AMD is discharged into surface waters or groundwaters, degradation of water quality, injury to aquatic life, and corrosion or encrustation of engineered structures can occur for substantial distances.

- Des impacts irréversibles sur la faune la flore et le paysage forestier sont incontestables et non négligeables lors d'exploitation minière.
- La libération des gaz à effets de serre est significative dans l'exploitation d'une mine à ciel ouvert. Le transport de minerai sur de bonnes distances en ajoute de façon importante. Or le secteur visé par l'exploration est aussi riche en milieux humides et contient quelques tourbières dont la capacité de séquestrer le CO<sub>2</sub> est reconnue. Une autre tourbière se situe sur le passage des camions lourds. (voir carte)
- Le gaz radon-222 radioactif libéré par les travaux d'extraction a une demi-vie de 3,8 jours et se transforme après libération de particules alpha, en substance intermédiaire pour finir en plomb-210 solide aussi radioactif avec une demi-vie de 22 années. Une attention particulière doit être portée à ce type de contamination, dont la conséquence est l'augmentation de l'incidence de cancer si on y est exposé. (*Wikipédia*)



Carte des milieux humides du Québec. Source : <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/>

#### IV. Les impacts économiques de la mine à ciel ouvert

La mine emploierait moins de personnes et pour une période plus courte que les projets cités précédemment en plus de dégrader l'image touristique de la région et créer une baisse d'achalandage aux activités récréotouristiques en cours et des pertes financière pour le Parc régional et les entreprises touristiques du secteur. Quelques techniciens en géologie, quelques opérateurs de machinerie lourde et des camionneurs constitueraient le personnel employé localement par la minière. Toutefois, la majorité de ces emplois serait importée. Les clubs de motoneige, les hôtels, les différents commerces au contraire pourraient voir un bilan négatif en nombre d'emplois. Bref, un impact négatif pour la région.

## V. Les alternatives à la mine à ciel ouvert

Les projets subventionnés en cours, soit l'accueil du Parc au secteur Blueberry, le centre éducatif Kiamika et la boucle de sentiers pour motoneiges électriques, sont des projets plus porteurs de retombées économiques pour la région et assure une plus grande pérennité.

Les analyses ministérielles ont déjà conclu en faveur de ces projets et les résultats se sont exprimées sous forme de subventions significatives pour le développement récréotouristique de la MRCAL.

## VI. Acceptabilité sociale

L'Association des propriétaires du réservoir Kiamika, la société de développement du réservoir Kiamika, la Ville de Rivière-Rouge<sup>4</sup>, l'Association des Clubs de motoneige des Hautes Laurentides, ont tous adopté unanimement des résolutions d'opposition à la venue d'une mine au Parc du réservoir Kiamika. Des appuis de municipalités environnantes et des associations de lacs ont aussi été reçus. Une lettre de soutien a été reçue par l'organisme Rando Québec. D'autres associations récréotouristiques ont aussi manifesté leur appui à un mouvement d'opposition.

Une pétition populaire a recueilli en quelques semaines plus de 3000 signatures d'opposition.

La députée de Labelle et le premier ministre en campagne électorale, à l'automne 2022, ont martelé l'idée de ne pas implanter un projet sans acceptabilité sociale.

*« Le Parc régional du réservoir Kiamika est un joyau des Hautes-Laurentides. Nous devons en préserver l'intégrité et j'en ferai une priorité si la population me réitère sa confiance le 3 octobre prochain. Comme l'a dit le premier ministre, M. François Legault, il n'y aura pas de projet de mine dans la région sans acceptabilité sociale. »  
(Chantale Jeannotte, députée Labelle, page Facebook)*

Une rencontre des groupes d'opposition (APRK, SDRK, Ville de Rivière-Rouge) avec la minière a été tenue et une autre est en préparation. Pour la minière, l'acceptabilité sociale s'exprime par un dialogue entre le promoteur et la population. Et la conclusion de ce dialogue semble être l'application de mesures de compensation par les promoteurs accompagnée de l'acceptation des compromis par les citoyens impactés. Dans les échanges, à ce jour, il a été clairement perçu que nos positions respectives, minière et opposants, sont incompatibles et irréconciliables.

---

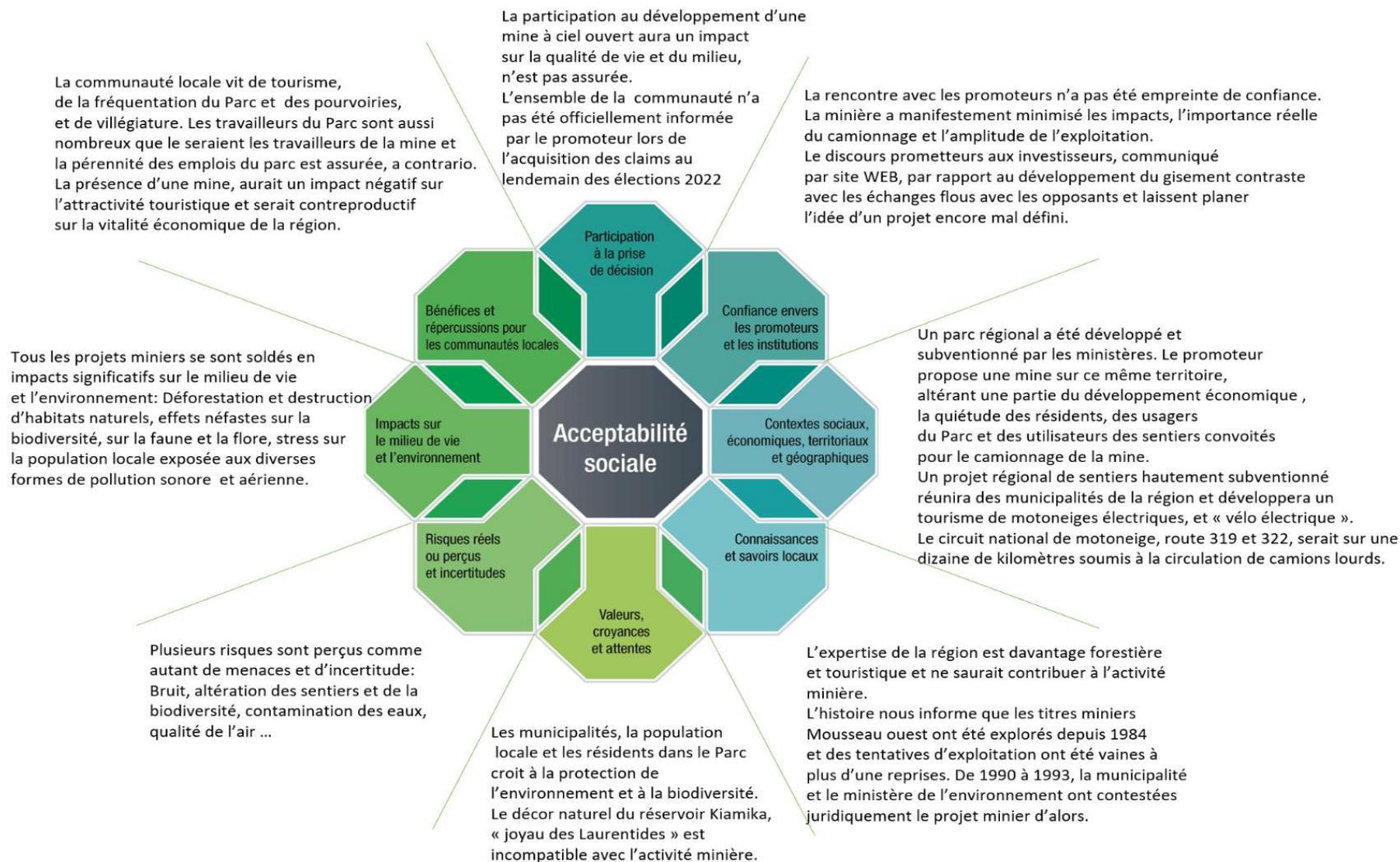
*L'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous.*

---

Le schéma suivant a adapté le document du ministère des ressources naturelles et reprend les huit critères d'acceptabilité sociale en démontrant son absence dans la population environnante du réservoir Kiamika.

---

<sup>4</sup> [https://www.riviere-rouge.ca/sites/www.riviere-rouge.ca/files/documentation/pv\\_2022-08-09\\_-\\_seance\\_extraordinaire\\_-\\_ville\\_-\\_final.pdf](https://www.riviere-rouge.ca/sites/www.riviere-rouge.ca/files/documentation/pv_2022-08-09_-_seance_extraordinaire_-_ville_-_final.pdf) (voir point 10)



Source : MERN, adapté de Yelle (2013) et Stankey and Shindler (2006) et adapté à nouveau pour le projet en cours.

## VII. Ne pas attendre

Les travaux de la minière sont en cours avec des contrats onéreux à des firmes spécialisées pour étudier les impacts environnementaux.

Or la loi sur les mines, article 82 permet au ministre une sortie :

« Le ministre peut ordonner la **cessation des travaux**, s'il le juge nécessaire, pour permettre l'utilisation du territoire à des fins d'utilité publique. Dans ce cas, il suspend, sous certaines conditions, la période de validité du claim.

Après une période de six mois, lorsque le ministre considère que la cessation des travaux doit être maintenue, **il met fin au claim et verse une indemnité correspondant aux sommes dépensées** pour tous les travaux effectués, sur dépôt des rapports de ces travaux. »

La notion d'utilité publique devrait inclure la notion de parc dédié à des activités récréotouristiques. Le coût d'un arrêt immédiat serait moindre que celui reporté à la fin de toutes les études et audiences.

## VIII. Carboneutralité

Les groupes d'opposants locaux sont en accord avec une approche de carboneutralité et appuient le gouvernement dans sa recherche des minéraux requis pour l'électrification des transports. L'équilibre entre milieux critiques et minéraux critiques doit être recherché.

Le Québec a un sous-sol riche en graphite dans plusieurs régions. Des développements dans des régions moins peuplées et géographiquement moins critiques d'un point de vue écologique, ont été annoncés par des promoteurs (exemples : Lac Guéret et Lac Knife). **La teneur en graphite dans le minerai de ces régions serait bien plus élevée.** Ces projets montrent aussi des potentiels de production de concentré de graphite impressionnants, soit plusieurs centaines de milliers de tonnes annuellement.

*Calcul :*

- Soit 7,000,000<sup>5</sup> de véhicules automobiles, motos et autres, immatriculées au Québec,
- Soit une vie utile de sept années pour ces véhicules,
- Soit une teneur de 100<sup>6</sup> kg de graphite par batterie (plus souvent estimé à 60 kg),

Alors il faut construire 1,000,000 de batteries par année et donc produire 100,000,000 kg ou **100,000 tonnes métriques de graphite**, pour électrifier le parc automobile québécois en 7 ans. Et après 7 années, la technologie de recyclage pourrait être déployée et le graphite en grande partie récupéré, réduisant ainsi le besoin d'extraction.

<sup>5</sup> La Banque de données des statistiques officielles du Québec, établissait à 5,243,090 ce nombre en 2021, mais à des fins d'estimation des besoins, le nombre de 7,000,000 a été retenu. Si bien que la discussion n'a que plus de valeur.

<sup>6</sup> Généralement on considère 1 kg de graphite par kWatt.heure et les voitures se limitent à 60 kW.h, L'utilisation de 100 kg de graphite donne un facteur additionnel de sécurité dans les calculs.

Considérant que quelques 700,000 tonnes annuelles sont planifiées par les minières, dont 500,000 tonnes annuelles au seul projet du Lac Guéret, le Québec peut électrifier ses transports et contribuer largement, sinon totalement, à l'effort canadien pour diminuer l'empreinte carbone tout en améliorant la situation économique de la province.

---

*Le gouvernement du Québec a le devoir et l'opportunité de préserver la beauté de ses milieux naturels sans sacrifier ses objectifs de carboneutralité et d'accroissement économique.*

---

## IX. Conclusion

**Il importe de dire non à l'exploitation du gisement Mousseau ouest** situé dans le Parc régional du réservoir Kiamika, en effervescence avec une offre de service récréative et fréquenté par la population du Québec de toute provenance. Le conflit d'usage est évident, les subventions existantes ainsi que les investissements municipaux et régionaux ont fait l'objet d'études sérieuses pour vitaliser l'économie régionale. La population locale et régionale exprime, haut et fort, son manque d'« acceptabilité sociale ».

## X. Autres recommandations

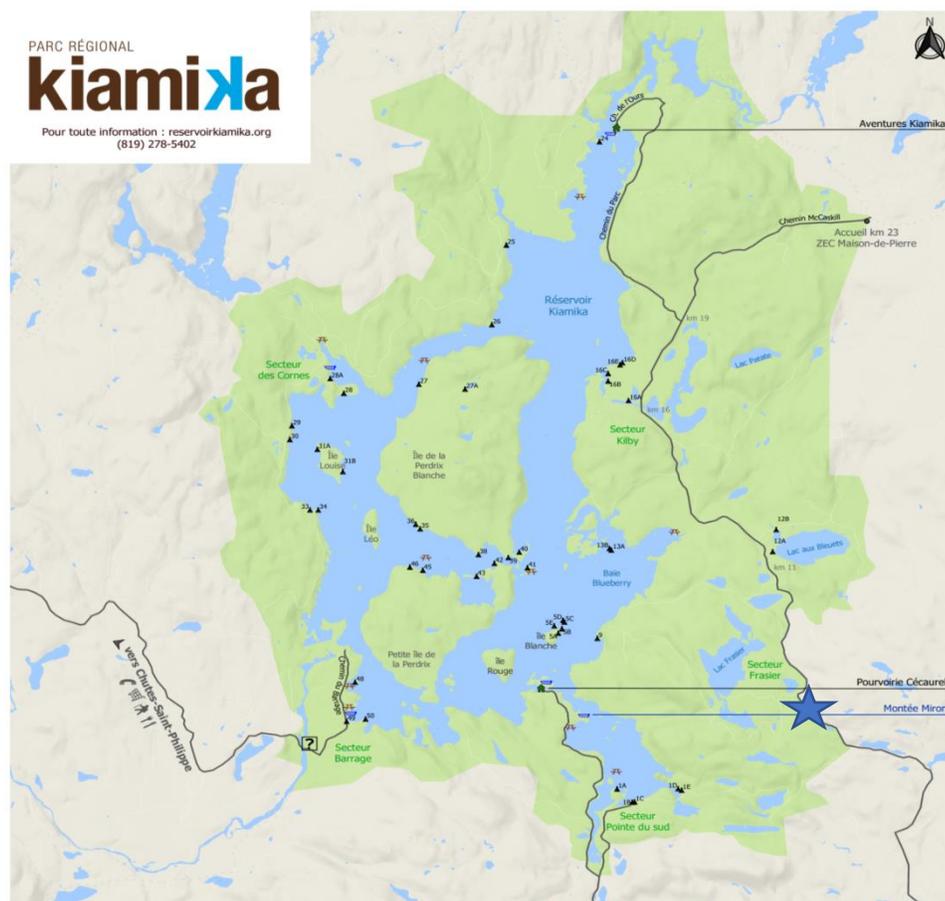
- 1) Un arrêt d'agir sur tous les autres claims actifs dans la région de la MRC AL devrait aussi être fait. En complément, aucun nouveau claim ne devrait être renouvelé ou vendu dans une région à vocation touristique. Un moratoire s'impose jusqu'à ce que l'effervescence de l'industrie minière soit encadrée par des règles nouvelles plus contemporaines. Une résolution de la Ville de Rivière-Rouge exprimait la recommandation suivante :

*Que le ministre des Ressources naturelles et Forêts se prévale de ses pouvoirs stipulés au premier alinéa du premier paragraphe de l'article 304 de la Loi sur les mines, RLRQ c. M-13.1 afin de soustraire les droits à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minière de toute substance minérale faisant partie du domaine de l'État sur tout le territoire constituant le Parc régional du Réservoir-Kiamika.*

- 2) La protection du territoire passe aussi par des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) conduisant à la délimitation de territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). La participation des citoyens, des groupes d'intérêt, des élus municipaux et des acteurs scientifiques doit être considéré.
- 3) L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont appuyés par une loi dont l'article 246 donne une préséance absolue aux activités minières. Nous recommandons une révision de cet article pour donner plus de pouvoir aux municipalités et surtout aux MRC, sur la gestion de leur territoire.
- 4) L'acceptabilité sociale au-delà du projet Mousseau, doit être considérée à plus long terme. En effet, un claim aujourd'hui peut être un site d'exploration ou d'exploitation future. Un

resserrement des règles pour l'octroi de claims devrait être faite pour éviter les claims spéculatifs ou les forages impertinents.

- 5) Nous recommandons de renforcer l'encadrement environnemental et d'exiger des audiences publiques dès que les parcs provinciaux ou régionaux sont impliqués. Il faut :
  - Interdire les rejets de substances provenant des mines dans les lacs et rivières,
  - Valoriser les résidus miniers et viser la carboneutralité dans l'exploitation,
  - Appliquer les meilleures normes en santé et environnement,
  - Adopter un règlement spécifique au secteur minier, un règlement ayant force de loi.
  
- 6) Nous supportons l'engagement et la définition du gouvernement quant à la protection de 30% de la superficie du Québec, en espaces verts et milieux aquatiques naturels, engagement réitéré à la COP15 à Montréal. On ne doit pas sacrifier le sud habité, prétextant que le nord de la province contient d'immenses aires protégées. Néanmoins les droits autochtones doivent aussi être respectés.
  
- 7) Nous recommandons également que, parmi les pistes de solutions pour l'encadrement de l'activité minière, l'analyse d'une forme de nationalisation soit considérée, nationalisation à l'exemple d'Hydro-Québec. Le Chili vient de privilégier cette approche pour ses mines de lithium.



*Le parc régional du réservoir Kiamika. L'étoile bleue situe la fosse présumée d'une mine dont le bail minier n'est pas encore autorisé.*